



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN  
DÉPARTEMENTAL DE LA  
SEINE-MARITIME**

Service des ressources humaines  
Bureau pilotage des effectifs et  
développement des compétences

**Arrêté portant ouverture du recrutement sans concours, par la voie contractuelle, dans le corps des adjoints administratifs de la transition écologique, cohésion des territoires et de la mer**

**- SESSION 2022 -**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,  
Officier de la légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret 95-979 du 25 août 1995,

Vu le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État

Vu le décret du Président de la République en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du premier ministre et du ministre de l'intérieur du 8 juin 2020 portant nomination de Jean KUGLER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20-43 du 15 juin 2020 donnant délégation de signature en matière d'activités au directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

Vu la décision n°21-025 du 25 octobre 2021 portant subdélégation de signature en matière d'activités à M. Pierre BERNAT Y VICENS, directeur départemental adjoint des territoires

et de la mer de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n°21-005 du 19 janvier 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 juin 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un recrutement sans concours et fixant le nombre de postes offerts dans le grade d'adjoint administratif des administrations de l'État au ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires

### **Le directeur de la DDTM décide**

**Article 1** – L'ouverture, au titre de l'année 2022, du recrutement sans concours, par la voie contractuelle, dans le corps des adjoints administratifs de la transition écologique et de la cohésion des territoires en Seine Maritime.

**Article 2** – Un poste ouvert au recrutement la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Seine-Maritime:

- Un poste localisé à Dieppe : Assistant de plaisance

**Article 3** - La date limite de dépôt des candidatures, **par voie postale uniquement**, est fixée au **8 août 2022** terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi. Les dossiers sont à transmettre à l'adresse suivante :

Préfecture de la Seine-Maritime  
Secrétariat Général Commun Départemental de la Seine-Maritime  
Service des ressources humaines  
Bureau pilotage des effectifs et développement des compétences  
Unité recrutement concours  
7, place de la Madeleine - 76036 ROUEN CEDEX,

Tout dossier mal renseigné sera rejeté.

**Article 4** - La procédure et les modalités de ce recrutement sont détaillées dans les avis joint au présent arrêté et seront publiées sur le site de la préfecture de la Seine-maritime : [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr) à la rubrique : [Accueil](#) > [Politiques publiques](#) > [Economie, emploi, entreprises, finances publiques](#) > [Recrutement et concours](#) > Recrutement

**Article 5** - La maîtrise d'œuvre de ce recrutement sans concours est confiée au service des ressources humaines (SRH) du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime (SGCD76).

**Article 6** - La commission de sélection des dossiers de candidature aura lieu le 30 août à Rouen, sa composition est fixée ainsi qu'il suit:

Président de la commission

Corentin DUMENIL, administrateur de 1ère classe des affaires maritimes, chef du service mer littoral et environnement marin, délégué à la mer et au littoral adjoint à la DDTM76 ;

En cas d'empêchement, le président du jury sera remplacé par M. Samuel MALBET,

ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires à la DDTM76 ;

Membres de la commission:

- Madame COQUATRIX, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des marins et usages de la mer au service mer, littoral et environnement marin à la DDTM76 ;
- Madame GARNIER, secrétaire administrative de classe supérieure du ministère de l'Intérieur, responsable de l'unité concours et recrutement au service des ressources humaines du SGCD76.

**Article 7** - La commission de recrutement aura lieu le 16 septembre à Dieppe, sa composition est fixée ainsi qu'il suit:

Président de la commission

Corentin DUMENIL, administrateur de 1ère classe des affaires maritimes, chef du service mer littoral et environnement marin, délégué à la mer et au littoral adjoint à la DDTM76 ;

En cas d'empêchement, le président du jury sera remplacé par M. Samuel MALBET, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du département actions interministérielles de la mer, du littoral et portuaires à la DDTM76

Membres de la commission:

- Madame Céline GARNIER, secrétaire administrative de classe supérieure du ministère de l'Intérieur, responsable de l'unité concours et recrutement au service des ressources humaines du SGCD76.
- Madame Charlotte FONTAINE, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du bureau pilotage des effectifs et développement des compétences au SRH du SGCD76.

**Article 8**

Le directeur départemental des territoires et de la mer adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Seine-Maritime.

Fait à ROUEN, le 12 JUIL. 2022

Pour le préfet de la Seine-Maritime  
et par délégation,  
Le directeur adjoint

Pierre BERNAT Y VICENS

Le Directeur Départemental adjoint  
des Territoires et de la Mer

Pierre BERNAT Y VICENS

